

-

Décret royal n° 648-64 du 28 rejev 1384 (3 décembre 1964) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement

Louange à Dieu seul !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc

(Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Vu la constitution promulguée le 17 rejev 1382 (14 décembre 1962) et notamment, son article 24 ;

Vu le dahir n° 1-63-341 du 25 joumda II 1383 (13 novembre 1963) fixant la composition et l'organisation du Gouvernement, tel qu'il a été modifié et complété,

Décrétons :

Article 1

Il est mis fin, à compter du 24 novembre 1964, aux fonctions de M. Ahmed Bennani, sous-secrétaire d'état au commerce, à l'industrie et aux mines.

Article 2

A compter de la même date, M. Baddredine Snoussi est nommé sous-secrétaire d'état au commerce, à l'industrie et aux mines,

Fait à Rabat, le 28 rejeb 1384 (3 décembre 1964).